



Contrat de collaboration infirmier libéral

Par **alorho**, le **21/06/2013** à **15:00**

Bonjour

Je suis infirmier libéral dans un cabinet. J ai signé un contrat de collaboration il y a 8 ans . Le cabinet est géré par deux de mes collègues qui eux sont associés (créateurs du cabinet).

Il y a également une clause de non concurrence.

Ne sont ils pas dans l'obligation de proposer une association avec eux?

Un contrat de collaboration peut il etre reconduit de façon tacite tous les ans?

Merci d'avance